

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Les conditions suivantes sont valables pour l'entité « L'Ameublerie ».

L'assurance des mobiliers loués est à la charge du loueur.

Pour toute location, il vous sera demandé:

- Un acompte de 50% du montant de la location
- Un chèque de caution
- Le bon de commande/devis signé
- Une photocopie de pièce d'identité du responsable de la structure « locataire ».

Toute passation de commande entraı̂ne l'acceptation entière de nos conditions générales de location sans aucune dérogation.

1. Réception

Le matériel est réputé pris et réceptionné en bon état.

Les mobiliers doivent être restitués dans le même état qu'à leur prise/livraison.

En cas de défaut ou dégradations constatés au retour du matériel, les frais de remise en état sont à la charge du client ainsi qu'un forfait nettoyage de 50€ HT par mobilier.

2. Durée

La location commence à l'enlèvement/livraison des mobiliers et se termine au retour/reprise de ceux-ci en nos locaux ou sur le lieu de l'événement.

3. Responsabilités

Depuis sa prise en possession jusqu'à sa restitution par le client, les mobiliers sont placés sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de destruction partielle ou totale des mobiliers loués, ceux-ci seront facturés au tarif en cours minoré de 10% par année écoulée, depuis sa première mise en service. Il appartient au client de s'assurer pour couvrir sa responsabilité civile à l'égard de l'association concernée et des tiers pendant la durée de l'utilisation des mobiliers au cours de laquelle ils sont sous sa garde.

4. Annulation

En cas d'annulation de commande, il sera exigé 50% de son montant hors taxes si celle-ci intervenant dans un délai compris entre 15 jours et 8 jours avant la date de location. Le montant intégral de la commande reste dû si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date de location.

5. Réclamations

Les réclamations doivent être produites dans un délai de 48 heures après la location, faute de quoi, elles ne pourront être prises en considération.

6. Caution

Avant l'exécution d'un contrat de location, L'Ameublerie se réserve le droit de réclamer au client une caution de la valeur du matériel mis à sa disposition qui sera restituée après paiement du montant de la location et ses remises en état éventuelles. Le refus ou l'impossibilité de versement de cette caution annulera le contrat de location.

7. Règlement

Le cas de non-respect des conditions de règlement dixées d'un commun accord, quel que soit le mode de règlement, rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable et la restitution de l'ensemble du matériel objet de la location en cours, qui, comme il s'entend, reste l'entière propriété de la ou les société(s) concernée(s).

8. Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre siège social est seul compétent.



www.lameublerie.eu